



COVID-19 – Prolongation de la Lettre d'entente n° 238

Les représentants de votre fédération et du ministère de la Santé et des Services sociaux ont convenu de prolonger les dispositions de la [Lettre d'entente n° 238](#) jusqu'au **6 décembre 2020**.

Vous serez informé dans une prochaine infolettre des mesures relatives à la pandémie de COVID-19 qui seront mises en place à compter du 7 décembre 2020.

Patient d'exception
Médicaments d'exception



Renouvelez vos demandes
avant le 1^{er} décembre 2020



c. c. Agences commerciales de facturation

Courriel, site Web et fils RSS

www.ramq.gouv.qc.ca/courriel
www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels
Abonnez-vous à nos fils RSS

Téléphone

Québec 418 643-8210
Montréal 514 873-3480
Ailleurs au Québec 1 800 463-4776

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)